



**Déclaration de Monsieur le Ministre**  
**5<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée des Nations Unies sur**  
**l'Environnement (ANUE),**  
**Session virtuelle, Mardi 23 février 2021**

**Monsieur le Président ;**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

**Madame la Directrice Exécutive du PNUE ;**

Permettez-moi tout d'abord, d'exprimer, au nom du Royaume du Maroc, mes remerciements à la Présidence de cette Assemblée et au Secrétariat du PNUE pour les dispositions prises pour l'organisation de cette session virtuelle de l'ANUE5 et du choix pertinent du thème de ce dialogue de haut niveau.

Comme vous le savez, le Maroc est un pays très engagé en matière d'environnement et de développement durable, en témoigne sa souscription à tous les Accords Environnementaux Multilatéraux et sa ferme volonté de les décliner dans ses politiques et programmes de développement socio-économiques.

Cet engagement politique, impulsé à très haut niveau de l'Etat par SM le Roi Mohammed VI, s'est concrétisé par l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en juin 2017 en tant que cadre fédérateur des programmes de développement sectoriels, visant à assurer la transition du Maroc vers une économie verte et inclusive à l'horizon 2030.

Afin d'accélérer la mise en œuvre efficiente de la SNDD et d'assurer son alignement avec l'agenda 2030 sur le Développement Durable, le cadre de gouvernance du développement durable a été renforcé à travers la création par décret, de la « Commission Nationale de Développement Durable », sous la présidence du Chef de gouvernement.

Actuellement, cette stratégie est opérationnalisée à travers la mise en œuvre de 28 Plans d'Action de Développement Durable sectoriels (PADD) et d'un Pacte de l'Exemplarité de l'Administration incitant l'administration publique de donner l'exemple et d'adopter les principes du développement durable qu'elle recommande à toute la population. Sur le plan territorial, des Conventions de Partenariat, ont été signées avec les régions du Royaume dans l'objectif de décliner les orientations stratégiques de la SNDD dans les Plans de Développement Régionaux.

La mise en œuvre de ces plans d'action a permis à notre pays de réaliser des avancées remarquables en matière d'intégration de la durabilité dans les secteurs clés de développement.

Dans ce cadre, le Maroc et eu égard au rôle central que joue le secteur de l'énergie dans l'atteinte de ses objectifs de durabilité notamment dans le contexte de la relance post-COVID19, a adopté une politique énergétique nationale visant la valorisation de ses ressources énergétiques renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique et l'intégration régionale.

Grâce une forte impulsion royale, cette stratégie, a défini des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables en visant l'augmentation de leur part dans la capacité électrique installée à 52% à l'horizon 2030. Actuellement, environ 4000 MW d'énergie de source renouvelables est déjà opérationnelle (750 MW solaire, 1430 MW éolien, et 1770 MW hydroélectrique), soit plus de 37% de la capacité totale installée.

La méga-centrale solaire de Noor Ouarzazate (580 MW), une des plus grande au monde, permet aujourd'hui d'alimenter près de deux millions de Marocains en électricité et d'éviter l'émission de près d'un million de tonnes par an de gaz à effet de serre. Un autre projet solaire encore plus ambitieux, Noor Midelt vient d'être lancé, pour une impressionnante capacité de 1 600 MW.

Par ailleurs, nous avons décidé d'explorer de nouvelles sources d'énergie durable, à travers notamment un programme de valorisation énergétique de la biomasse, un programme intégré d'accompagnement des usines de dessalement avec des unités de production d'énergies renouvelables, une feuille de route pour le développement de l'énergie marine et nous ambitionnons de devenir un acteur clé dans le développement rentable du « Power to X ».

La mise en œuvre de cette Stratégie est accompagné par un chantier de réformes législatives portant notamment sur l'autoproduction pour encourager les investissements dans ce domaine et améliorer la bancabilité des projets, par des programmes structurants intégrés ainsi qu'un programme de recherche et de développement en la matière.

Grâce à cette politique d'énergie durable, nous avons pu réviser à la hausse l'ambition de notre Contribution Déterminée au niveau National déjà alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris pour atteindre un objectif de réduction des GES de 44.2% à l'horizon de 2030. Nous avons lancé également le processus de développement de notre stratégie de développement à faible émission de carbone qui sera présentée lors de la COP26.

La mise en œuvre de ces stratégies constitue une autre opportunité de relance verte au niveau national en réponse à la pandémie de Covid19.